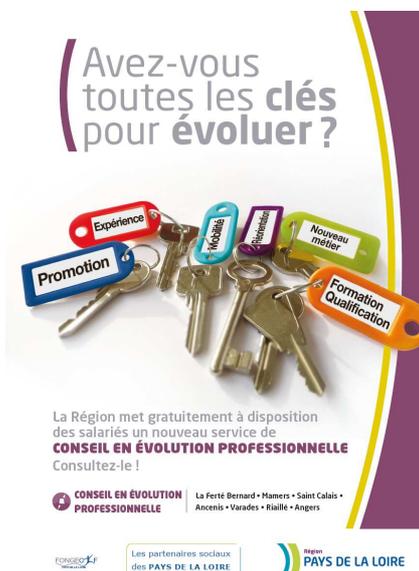


Expérimental

Un nouveau service gratuit de conseil en évolution professionnelle pour les salariés



Jean-Philippe Magnen, président de la commission emploi, formation professionnelle et métiers de demain du Conseil Régional des Pays de la Loire présentait ce matin un nouveau service gratuit de conseil en évolution professionnelle, pour les salariés. Expérimenté sur 3 bassins d'emplois depuis plus d'un mois, il est financé par le Conseil régional et le FONGECIF* Pays de la Loire. Ce service est mis en place en partenariat avec la Commission paritaire interprofessionnelle régionale pour l'emploi (COPIRE) composée de 5 organisations syndicales de salariés et des 3 organisations d'employeurs.

« Près de 170 000 salariés changent de métier chaque année en Pays de la Loire. Et le contexte de crise actuelle conduit un nombre croissant de salariés inquiets quant au devenir de leur emploi, à s'interroger sur leur évolution professionnelle. » a rappelé **Jean-Philippe Magnen**.

Le conseil en évolution professionnelle permet aux salariés d'avoir accès à une ou plusieurs prestations de service visant à analyser sa demande, ses attentes, à établir avec lui un diagnostic de sa situation, au regard notamment des possibilités du marché de l'emploi. Il permet d'élaborer ou de consolider un projet professionnel et enfin de bâtir et de mettre en œuvre un plan d'actions. Il concerne la parcours professionnel de l'individu et ses différentes étapes : formation, recherche d'emploi, validation d'acquis, réorientation, et doit répondre aux besoins en matière d'information, d'orientation, et d'accompagnement des individus.

Expérimental

Actuellement en voie d'expérimentation pour un an, le dispositif est suivi, animé et évalué par le FONGECIF, en lien avec la Région. Le service est actuellement testé sur 3 bassins d'emplois :

- Ancenis, Varades et Riallé avec le CEFRES
- La Ferté Bernard, Mamers et Saint Calais avec le GRETA
- Angers avec Retravailler Angers

Face à des parcours professionnels de moins en moins linéaires, les individus doivent répondre à une double exigence : la mobilité dans l'emploi et l'évolution dans une société de la connaissance. Dans ce contexte, l'appui à l'évolution professionnelle devient un enjeu majeur, contribuant à la sécurisation des parcours professionnels. C'est une préoccupation partagée par la Région et les partenaires sociaux, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord National Interprofessionnel sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnel, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels.

*FONGECIF : Gestion des Congés Individuels de Formation

Mode d'emploi

- ① Un entretien initial téléphonique ou dans les locaux dédiés (environ 15 mn), permet de clarifier la situation du salarié et de reformuler sa demande. Le conseiller peut donner des réponses immédiates au salarié ou l'orienter vers l'entretien de suivi
- ② Un ou plusieurs entretiens de suivi (environ 45 mn) en face à face avec un conseiller, pour approfondir la demande du salarié et l'aider à faire avancer son projet. A l'issue de ces entretiens gratuits, une synthèse écrite et confidentielle lui est fourni.